

# LE PATRIMOINE BÂTI

Des citoyens et des communautés à mobiliser



## MÉMOIRE DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC

PAR LE SERVICE D'AIDE-CONSEIL EN RÉNOVATION PATRIMONIALE (SARP),  
UN SERVICE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU LAC-SAINT-JEAN



MAISON DES BÂISSEURS  
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU LAC-SAINT-JEAN



## TABLE DES MATIÈRES

Résumé du mémoire .....	3
Présentation du SARP .....	4
Introduction .....	5
1- Le patrimoine bâti : une valeur économique et sociale qui contribue au développement .....	6
2- De nouvelles stratégies pour favoriser la mise en valeur du patrimoine bâti .....	7
3- Les rôles des différents intervenants .....	9
Conclusion .....	11



## RÉSUMÉ DU MÉMOIRE

Ce mémoire s'appuie sur l'expérience du Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP), dont l'approche en patrimoine est basée sur le travail d'intervention auprès des citoyens, des propriétaires et des élus. À l'heure où les municipalités se voient octroyer de nouvelles responsabilités, nous sommes convaincus plus que jamais qu'elles doivent avoir les moyens nécessaires pour y répondre adéquatement. L'état québécois doit demeurer le porteur du patrimoine, mais il doit accepter, en déléguant certaines de ses responsabilités aux milieux locaux, de faire preuve d'ouverture vis-à-vis des nouvelles stratégies de mise en valeur qui émergeront des communautés.

Nous souhaitons que les multiples intervenants en mise en valeur et en préservation du patrimoine bâti travaillent de concert, autour d'une définition claire des rôles de chacun, afin de sensibiliser les citoyens au patrimoine et de mieux en documenter et en faire connaître les impacts et les retombées. Le rôle économique et social du patrimoine bâti doit être mieux connu, car il en va de son acceptabilité sociale.

Parmi les nouvelles stratégies pour favoriser la mise en valeur du patrimoine bâti, nous proposons : d'accorder une attention particulière à la sensibilisation des élus municipaux et du personnel technique des services de l'urbanisme; d'offrir un soutien technique aux services d'urbanisme des municipalités pour les appuyer dans la gestion et la mise en valeur du patrimoine bâti; de faciliter, pour les citoyens, l'accès à des ressources en patrimoine bâti et à des incitatifs financiers.

Nous souhaitons également que l'expertise en patrimoine bâti soit mieux connue et reconnue par le gouvernement du Québec, et que celui-ci se serve de l'expertise déjà en place afin de mettre sur pied ses nouvelles actions.



## PRÉSENTATION DU SARP

En 1996, la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean (SHL) mettait sur pied le Service d'aide-conseil à la rénovation patrimoniale (SARP) afin de sensibiliser les citoyens et les élus à la protection du patrimoine bâti. Deux principaux constats ont favorisé la création de ce service : un marché de la rénovation en pleine croissance, transformant nos paysages, et un manque flagrant d'information en patrimoine bâti et en architecture résidentielle accessible à la population. Cette prise de conscience a défini notre intervention : une consultation avec des architectes et des esquisses destinées directement aux propriétaires de maisons. Sous cet aspect, le travail du SARP s'apparente aux Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) français.

Vingt ans plus tard, le SARP fait toujours partie de la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean et il a élargi son champ d'action : aux consultations auprès des citoyens – constituant désormais des services payés par les municipalités qui les offrent à leurs citoyens – se sont ajoutés l'accompagnement auprès des municipalités et des MRC ainsi que des activités de sensibilisation du public partout au Québec. Notre rôle est multiple, car nous travaillons à partir des besoins des municipalités et des MRC qui font appel à nous. Nous réalisons des fiches de sensibilisation au patrimoine bâti, des plans d'implantation et d'intégration architecturale (rédaction, implantation et révision), des esquisses d'ambiance, des inventaires architecturaux, des démarches de revitalisation et d'implication citoyenne, des guides de bonnes pratiques, des plans de conservation, des concepts d'affichage, des formations en PIIA et en mise en valeur du patrimoine bâti, etc. Nos clients sont des municipalités et des MRC partout au Québec, des collectivités rurales et urbaines.

L'intégration d'un service-conseil architectural en patrimoine bâti au sein d'une société d'histoire a permis de développer un modèle de services intégrés en patrimoine (la société d'histoire comportant aussi un centre d'archives et une institution muséale, en plus du SARP) et nous permet d'élargir notre action sur plusieurs champs. Ainsi, l'équipe du SARP, composée d'une architecte et de techniciennes en architecture, travaille avec des archivistes, des historiens et des professionnels de la muséologie, en plus de bénéficier de fonds d'archives qui documentent l'histoire de notre région. Notre organisme regroupe plusieurs expertises sous un même toit et il bénéficie du réseau de contacts de plusieurs regroupements liés au patrimoine dont nous sommes membres, comme la Fédération Histoire Québec, la Société des musées du Québec, le Conseil régional de la culture, Action Patrimoine, etc. La Société d'histoire du Lac-Saint-Jean bénéficie par ailleurs d'un fort appui du milieu, notamment grâce à son nombre de membres qui dépasse les 1000 adhérents qui renouvellent annuellement leur affiliation – ce qui est considérable pour une société d'histoire.

L'expérience de travail du SARP est marquée par un contact important tant avec les citoyens et les inspecteurs municipaux qu'avec les décideurs (élus et gestionnaires des municipalités). Notre approche est basée sur la conviction qu'il faut partir de la base – les citoyens – afin d'apporter les changements durables qu'on souhaite intégrer dans nos communautés.

## INTRODUCTION

Au cours des deux dernières décennies, nous avons vu évoluer la perception du patrimoine bâti chez les citoyens et les élus. Dans les années 1990, pour bien des gens, les bâtiments patrimoniaux étaient sans intérêt et sans valeur. Aujourd'hui, ils sont davantage appréciés pour leur cachet et pour ce qu'ils représentent. Ils ont un rôle à jouer dans l'identité de nos communautés, car ils constituent des lieux où la population se reconnaît. Le lien entre le sentiment d'appartenance et les bâtiments patrimoniaux a d'ailleurs été démontré et les spécialistes en revitalisation le constatent : la mise en valeur de bâtiments historiques est un moyen d'impliquer davantage les citoyens dans un projet commun. Sans ces bâtiments, on perd nos repères culturels et identitaires. La démolition de bâtiments anciens crée des espaces vacants, qui amoindrissent le cachet et l'intérêt des rues commerciales. Ces vides deviennent des vides identitaires : les citoyens perçoivent leur milieu de façon plus négative et leur intérêt à s'investir dans la communauté diminue.

Le rapport au patrimoine a beaucoup évolué lui aussi. Aujourd'hui, l'ensemble du paysage bâti fait partie du patrimoine, tant les églises que les ponts, les bungalows, les granges, etc. Les 20 ans d'expérience du SARP ont démontré l'importance de la sensibilisation des élus et des citoyens à la valeur du patrimoine.

Le mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique visant le renouvellement de la politique culturelle du Québec fait état de notre réflexion, basée sur notre expérience depuis 1996. En référence au cahier de consultation, nous souhaitons répondre spécifiquement aux questions suivantes :

- 2- Quelles devraient être les priorités de la prochaine décennie pour renforcer cette vision englobante de la place du patrimoine dans le développement de la société québécoise?
- 4- Quels sont les ministères et organismes gouvernementaux qui devraient jouer un rôle grandissant en matière de développement culturel afin de favoriser une approche gouvernementale transversale et cohérente?
- 10- Quelles nouvelles stratégies devrait-on mettre en place afin que la conservation du patrimoine et la qualité architecturale s'inscrivent davantage en relation avec l'occupation et l'aménagement du territoire?
- 18- Comment améliorer la responsabilité des citoyens à l'égard du patrimoine?
- 37- Est-ce que les missions et le fonctionnement de nos organismes d'intervention et de soutien sont toujours aussi pertinents après deux décennies? Quels ajustements seraient nécessaires?
- 38- Comment faire progresser le partenariat du gouvernement du Québec avec les municipalités en matière de patrimoine? Cette relation peut-elle être repensée au profit d'un nouveau modèle de partage des responsabilités?

Afin de répondre à ces questions, le présent mémoire est divisé selon les thématiques suivantes :

- 1- Le patrimoine bâti : une valeur économique et sociale qui contribue au développement dynamique de la société
- 2- De nouvelles stratégies pour favoriser la mise en valeur du patrimoine bâti
- 3- Les rôles des différents intervenants

## I- LE PATRIMOINE BÂTI : UNE VALEUR ÉCONOMIQUE ET SOCIALE QUI CONTRIBUE AU DÉVELOPPEMENT

La perception du patrimoine bâti a évolué au Québec depuis quelques décennies. On lui associe de plus en plus les mots suivants : capital culturel, développement de l'économie locale, ressources touristiques et en développement durable. Selon des expériences de mobilisation des citoyens de municipalités dites dévitalisées, une analyse du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), datée de mai 2010, a démontré un lien direct entre l'appartenance au territoire et à leur collectivité et l'engagement des citoyens dans les activités de développement de leur municipalité. Ce *Rapport du groupe de travail sur les communautés dévitalisées* mentionnait que :

*L'appartenance à un territoire constitue un élément fédérateur sous-jacent aux démarches de revitalisation, puisqu'il traduit l'attachement d'une population à son territoire et sa volonté de faire vivre son milieu [...] La fierté d'appartenir à un territoire ou à une communauté facilitera la mobilisation de la population et l'émergence de projets ancrés dans le territoire.<sup>1</sup>*

Le rapport ciblait spécifiquement le patrimoine (recommandation II) comme outil « de développement d'une identité et d'un sentiment d'appartenance pour une communauté » permettant de « promouvoir la mise en valeur de la culture locale et la diversité des milieux<sup>2</sup>. »

Même si la mise en valeur du patrimoine bâti devient un atout au développement local d'un nombre croissant de municipalités, le patrimoine bâti demeure une ressource encore très fragile. Dans les périodes de restrictions économiques, il est soudainement perçu comme une dépense inutile : on pense aux solutions à court terme plutôt qu'aux avantages à long terme. Pourtant, il est de plus en plus reconnu que l'argent dépensé par les municipalités pour la restauration et la mise en valeur des bâtiments est amorti en retour de taxes foncières. De plus, il n'y a pas que les enjeux économiques qui doivent être considérés dans les choix liés au développement des communautés : il y a aussi des enjeux sociaux, culturels, patrimoniaux, touristiques, environnementaux, etc. Nos élus y sont de plus en plus sensibles, parce que la population y est aussi de plus en plus sensible.

Une démarche de rénovation, avec le SARP par exemple, touche directement le propriétaire et crée souvent un effet d'entraînement auprès des voisins du quartier. Ceci démontre bien qu'avec des outils adéquats et une bonne sensibilisation à la valeur architecturale de leur maison et de leur paysage bâti, les propriétaires et les intervenants municipaux deviennent des acteurs sensibles à une meilleure reconnaissance du patrimoine bâti. De plus, chacune de nos interventions a un impact sur le paysage : elles favorisent la fierté, la revitalisation, l'effet d'entraînement, la conservation, le recyclage des matériaux, la réduction des déchets et l'intégration plus harmonieuse des nouveaux matériaux.

Afin de convaincre les décideurs des retombées de la mise en valeur du patrimoine bâti, il nous apparaît essentiel de documenter les impacts de celle-ci afin de favoriser le développement d'un plus grand sentiment d'appartenance, de faciliter l'implication d'un plus grand nombre de citoyens et de sensibiliser les acteurs.

<sup>1</sup> *Des communautés à revitaliser; Un défi collectif pour le Québec. Rapport du groupe de travail sur les communautés dévitalisées*, mai 2010, en ligne : [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/grands\\_dossiers/municipalites\\_devitalisees/rapport\\_communautes\\_devitalisees.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/grands_dossiers/municipalites_devitalisees/rapport_communautes_devitalisees.pdf), p.28.

<sup>2</sup> *Idem*, p.37

Afin de reconnaître le patrimoine bâti à titre de valeur économique, sociale et culturelle, nous recommandons les moyens suivants :

- *Encourager la recherche et le support d'organismes qui œuvrent en revitalisation des territoires pour en documenter les impacts et les retombées;*
- *Développer un argumentaire documenté et accessible pour sensibiliser les intervenants qui ont à décider de l'avenir des éléments de notre patrimoine bâti dans nos villes et villages;*
- *Collaborer avec des organismes comme la Fédération québécoise des municipalités, la Corporation des officiers municipaux et en environnement du Québec (COMBEQ), l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec, l'Association des urbanistes et aménagistes municipaux du Québec, etc., pour diffuser les résultats des études et sensibiliser les intervenants aux retombées économiques, sociales et culturelles.*

## **2- DE NOUVELLES STRATÉGIES POUR FAVORISER LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BÂTI**

Il est incontestable que la nouvelle politique culturelle du Québec devra impliquer davantage les municipalités et les MRC dans le patrimoine. Il nous apparaît essentiel que la mise en valeur du patrimoine soit portée par plusieurs intervenants. D'ailleurs, la nouvelle loi sur le patrimoine marque une étape importante dans l'histoire de la protection du patrimoine culturel par l'État puisqu'elle confie un rôle beaucoup plus marquant aux municipalités et aux MRC, qui auront à protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti, en leur donnant davantage de pouvoirs. Ces nouvelles responsabilités accordées aux différents milieux municipaux généreront de nouvelles façons d'aborder la protection et la mise en valeur du patrimoine. Ces nouvelles stratégies issues « de la base » auront à tenir compte de moyens plus limités. Elles pourraient, dans plusieurs cas, s'avérer ingénieuses, mobilisatrices et économiquement viables. Ces solutions innovantes bousculeront probablement les façons habituelles de faire du ministère de la Culture et des Communications. Elles exigeront davantage d'ouverture de sa part et les intervenants du ministère appelés à interagir avec les représentants municipaux auront, dans certains cas, à élargir les façons de faire qui prévalaient avant l'adoption de la nouvelle loi. Cette ouverture de la part du ministère constituera une des clés pour motiver ou non les milieux municipaux à s'engager de plus en plus envers leurs nouvelles responsabilités.

D'un autre côté, le ministère doit demeurer le gardien du patrimoine bâti pour établir une vision, un plan d'action, des moyens de protection, des incitatifs et un soutien aux organisations qui œuvrent dans le domaine. Par ailleurs, le gouvernement du Québec ne doit pas transférer ses responsabilités liées au patrimoine aux instances locales et régionales sans leur donner les outils pour intervenir. La protection du patrimoine bâti s'appuie en grande partie sur la sensibilisation des élus municipaux, qui se renouvellent tous les quatre ans. Ainsi, le travail de sensibilisation est perpétuellement à recommencer et le travail de mise en valeur du patrimoine bâti effectué dans des communautés pendant plusieurs années peut être remis en question et même détruit en un seul mandat. Le gouvernement provincial ne peut donc pas se désresponsabiliser du patrimoine : il doit demeurer le chef d'orchestre dans la protection et la mise en valeur du patrimoine et offrir son expertise et du financement aux municipalités.

Valoriser le patrimoine bâti constitue un enjeu d'occupation du territoire. Dans certaines municipalités, la mise en valeur du patrimoine bâti est intégrée au service d'urbanisme, et non pas au service de la culture – sauf dans les municipalités qui ont fait le choix très éclairé de fusionner les deux services. Cette façon de faire devrait être fortement encouragée et même devenir une pratique courante au sein des municipalités, peu importe leur taille. Les ministères de la Culture et des Communications ainsi que des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire devraient donner l'exemple et travailler de concert sur la question du patrimoine bâti.

Afin de favoriser des stratégies dynamiques et mobilisatrices en matière de patrimoine bâti, nous formulons les recommandations suivantes :

- *Que soit accordée une attention particulière à la sensibilisation des élus municipaux et du personnel technique des services de l'urbanisme*

Les municipalités ne savent pas toujours quoi faire avec la question du patrimoine bâti : elles se voient octroyer des responsabilités, mais n'ont pas toujours les connaissances et compétences nécessaires pour les remplir. Certaines vont faire appel à des services externes professionnels, mais plusieurs se retrouvent démunies. La question du patrimoine dépend donc souvent des élus ou des fonctionnaires en place, à l'heure où ces derniers sont appelés à jouer un rôle majeur en matière de patrimoine. Pourtant, c'est sur les intervenants municipaux que repose la sensibilisation des citoyens, qui est un moyen de mise en œuvre essentiel à l'objectif de conservation et de mise en valeur du patrimoine bâti. C'est pourquoi il nous apparaît essentiel de s'assurer que tous les milieux bénéficient d'un minimum de connaissances en patrimoine bâti, que ce soit par exemple via la formation des élus municipaux ou la mise sur pied d'outils de vulgarisation sur la responsabilité des municipalités sur le patrimoine bâti.

- *Que soient maintenues et bonifiées les sommes versées dans les ententes de développement culturel*

Les ententes de développement culturel permettent plusieurs interventions de qualité sur le territoire québécois. Par contre, le patrimoine bâti – puisqu'il est associé au service d'urbanisme, alors que c'est le service de la culture qui signe les ententes culturelles – n'a pas toujours la place qui lui revient. Nous recommandons donc qu'une attention particulière soit portée au patrimoine bâti dans les ententes de développement culturel. Par ailleurs, nous recommandons la bonification des ententes afin d'en faire bénéficier également les municipalités rurales, qui y ont moins accès que les villes.

- *Que le programme VVAP soit remis sur pied*

Le programme Villes et villages d'art et de patrimoine a apporté une contribution extraordinaire à la sensibilisation des citoyens à la culture et au patrimoine au Québec. Le gouvernement devrait maintenir un programme permettant une sensibilisation en continu des intervenants et décideurs locaux et la mise en œuvre de projets mobilisateurs dans les communautés.

- *Que les services d'urbanisme des municipalités aient accès à un soutien technique pour les soutenir dans la gestion et la mise en valeur du patrimoine bâti*

Les services d'urbanisme des municipalités jouent un rôle important dans la mise en valeur du patrimoine, mais n'ont pas toujours les ressources nécessaires à accomplir pleinement cette tâche, particulièrement dans les petites municipalités. D'un autre côté, l'expertise comme celle du SARP n'est pas reconnue par le ministère : elle est reconnue à la pièce, par des municipalités qui ont des besoins particuliers et font appel



à des professionnels externes. Pourtant, certains des services offerts par les professionnels externes aux municipalités – par exemple la formation des élus et des comités consultatifs d’urbanisme sur les questions liées au patrimoine bâti – mériteraient d’être offerts à l’ensemble des collectivités. Le ministère de la Culture et des Communications pourrait octroyer des mandats aux experts en patrimoine, afin que leur expertise soit partagée de façon plus accessible partout sur le territoire.

Une structure à la fine pointe des besoins des municipalités offrirait des formations, de l’accompagnement dans la préparation et l’évaluation de dossiers dans des cadres réglementaires (par exemple dans les PIIA), un support dans la mise sur pied d’incitatifs et d’autres services sur mesure, etc. Elle pourrait aussi mettre sur pied un forum et des outils conviviaux d’échange d’expériences de revitalisation des territoires et de mise en valeur du cadre bâti facilement accessibles aux représentants municipaux (site internet, documentaires, brochures, etc.).

- *Que les propriétaires aient accès à des ressources en patrimoine bâti et à des incitatifs financiers*

Afin d’impliquer davantage les citoyens dans la rénovation patrimoniale, de nouvelles mesures pourraient être mises sur pied :

- Nous constatons qu’il y a un manque d’information accessible à la population québécoise et un manque de ressources neutres et faciles d’accès qui conseillent les propriétaires dans leur démarche de rénovation. La nouvelle politique culturelle devrait prévoir l’implantation d’outils de sensibilisation simples, conviviaux et stratégiques qui les aideront à prendre de meilleures décisions et encadreront de façon souple leurs interventions. Nous constatons qu’un soutien technique avant la réalisation des travaux est l’outil le plus efficace de sensibilisation et de mise en valeur. À ce chapitre, l’État pourrait s’inspirer des Conseils d’architecture, d’urbanisme et de l’environnement (CAUE) français. Les CAUE constituent des associations départementales ayant pour mission de développer une architecture contemporaine de qualité; de valoriser et améliorer le patrimoine naturel et urbain; et d’accompagner les décideurs et les habitants dans la définition d’un projet local durable.

- L’accès à un programme d’incitatifs permettrait à plusieurs citoyens de mieux respecter le patrimoine : un taux d’emprunt réduit pour les travaux, des subventions à la rénovation patrimoniale (comme le programme Réno-Québec), un programme d’exemption de taxes foncières et des incitatifs fiscaux. En effet, la question financière est souvent un frein dans les projets à caractère patrimonial.

### **3- LES RÔLES DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS**

Pour favoriser une approche cohérente et en synergie entre tous les acteurs, en matière de valorisation du patrimoine bâti, il importe de mieux définir les rôles et responsabilités de chacun des intervenants. À l’heure actuelle, on constate que, souvent, les municipalités se sentent démunies et « en attente », ce qui n’assure pas la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti. Aussi, nous pensons qu’il faut clarifier le rôle des intervenants et que tous travaillent en concertation, autour d’une vision commune clairement définie.

Il est toujours complexe d’effectuer des travaux sur un bâtiment, mais l’aspect patrimonial ajoute un niveau de complexité supplémentaire pour les citoyens, si bien que plusieurs personnes se découragent à l’idée de trouver les ressources nécessaires. Afin d’illustrer le nombre d’intervenants, prenons en exemple un

propriétaire qui souhaite effectuer des travaux sur son commerce, situé dans un bâtiment patrimonial. Il doit contacter, selon la nature du projet, les principaux intervenants suivants :

- Sa municipalité;
- Une ou des ressources professionnelles (plans, esquisses, etc.);
- Un agent de prêt;
- Un ou des entrepreneurs;
- Un ou des artisans;
- Un ou des quincaillers;
- Le ministère de la Culture et des Communications;
- Un représentant d'assurances.

Tous ces intervenants ont un rôle à jouer dans les projets privés et le processus est loin d'être facilitant pour les propriétaires. Une concertation de certains intervenants permettrait une meilleure cohérence dans le processus de rénovation. Au-delà des intervenants publics, certains intervenants privés pourraient aussi être ralliés autour du patrimoine. L'exploration des partenariats avec les regroupements municipaux, les entreprises privées (entrepreneurs, quincaillers, artisans, etc.), les organismes impliqués en habitation, les institutions financières et les fabricants de matériaux nous apparaît une avenue intéressante.

Par ailleurs, nous croyons que le gouvernement doit se rapprocher des experts en patrimoine et reconnaître leur travail. À titre d'exemple, le SARP est devenu un acteur incontournable et son expertise est reconnue partout au Québec. Malgré cela, la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean peine à assurer le financement du SARP, désormais entièrement autofinancé par des contrats de service provenant des municipalités, car il n'entre pas dans les catégories de financement des ministères. Il est donc impossible pour le SARP d'aller chercher des subventions pour des projets, car son modèle d'action n'est pas reconnu. Nous ne pouvons pas réaliser de projets qui touchent l'ensemble de la population, car nous n'avons pas de mandat en ce sens et pas accès à des programmes de subvention, bien que nous soyons un organisme à but non lucratif intégré à une société d'histoire qui est vouée à la protection du patrimoine. Une vision plus large de la culture, moins fragmentée en secteurs prédéfinis, permettrait au SARP d'agir encore plus concrètement auprès des citoyens et des divers intervenants, sans toujours avoir à passer par des contrats de service auprès des services municipaux et ainsi élargir en rendant plus accessible son champ d'action en sensibilisation et en éducation.

Le ministère n'a pas besoin de chercher à former une nouvelle expertise en patrimoine : l'expertise est déjà présente sur le territoire. Il faut plutôt donner aux municipalités, aux MRC et aux citoyens l'accès à cette expertise, que ce soit en proposant des formations, en leur offrant du soutien financier, ou en leur offrant un partage d'expertise, etc.

Afin de clarifier les rôles des intervenants, nous recommandons :

- *Que les organismes œuvrant en patrimoine bâti soient identifiés et reconnus.*
- *Qu'un soutien financier soit attribué aux municipalités pour qu'elles s'outillent davantage en matière de mise en valeur et de sensibilisation au patrimoine bâti.*
- *Que les programmes de financement du ministère soient élargis et fassent une place plus importante aux organismes voués à la sensibilisation « sur le terrain ».*

## CONCLUSION

L'expérience acquise au SARP depuis 1996 a permis de constater l'importance d'une meilleure sensibilisation au patrimoine bâti auprès des citoyens et des élus ainsi que l'importance de l'accès à l'expertise en patrimoine, tant pour les citoyens que les municipalités. Cette constatation est toujours d'actualité, à l'heure où les municipalités se voient octroyer de nouvelles responsabilités : plus que jamais, elles doivent avoir les moyens nécessaires pour y répondre adéquatement.

L'état québécois doit demeurer le porteur du patrimoine, mais il doit accepter, en déléguant certaines de ses responsabilités aux milieux locaux, de faire preuve d'ouverture vis-à-vis des idées nouvelles qui émergeront des communautés. Il s'agit, à notre avis, de l'avenue la plus porteuse pour le patrimoine bâti au Québec : il faut faire confiance aux communautés pour qu'elles effectuent des choix orientés vers la mobilisation citoyenne afin de mettre en valeur leurs patrimoines bâtis locaux, et ce, à condition qu'elles aient les moyens techniques et l'accès à la formation et à la connaissance nécessaires pour le faire. Les intervenants locaux sont les mieux placés pour reconnaître et mettre en valeur les témoins patrimoniaux variés qui constituent et illustrent les particularités de notre identité québécoise.

